

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÉTUDE DES PERSPECTIVES POUR L'HIVER

M. John Lundrigan (Gander-Twillington): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au très honorable premier ministre une question inspirée par des questions antérieures sur l'économie. A-t-on mené des études spéciales sur les problèmes économiques prévus pour cet hiver au Canada et, ce qui est plus important... Monsieur l'Orateur, permettez que je répète ma question. Le premier ministre n'entend pas, à cause du brouhaha qu'a provoqué la déclaration récente du leader du gouvernement à la Chambre. Je demanderai au premier ministre si en réalité on a consacré des études spéciales aux problèmes économiques prévus pour le Canada cet hiver et, ce qui est plus important du point de vue de la Chambre et du pays, si l'on peut compter sur une déclaration ou un communiqué quelconque dans ce sens à l'intention du public et des députés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les derniers mots m'ont échappé, mais je crois avoir compris le fond de la question. Le sujet a été abordé précédemment. Si on doit faire une déclaration, on la fera à la Chambre.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a certainement pas entendu ma question. A-t-on fait des études spéciales sur les problèmes économiques que le pays devrait connaître cet hiver, et pouvons-nous espérer qu'on les communiquera au public?

Le très hon. M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur.

M. Lundrigan: Je soulève la question de privilège, Votre Honneur. Comme en fait foi la page 7946 du compte rendu officiel de vendredi dernier, le premier ministre suppléant a fait une déclaration à la Chambre qu'il est impossible de laisser passer. Sa déclaration répondait précisément à la question que je viens de poser au sujet d'études spéciales et de la publication de ces données. En répondant à cette même question, le premier ministre suppléant a déclaré ce qui suit:

... nous faisons une étude spéciale de la situation qui régnera cet hiver. Je ne sais trop si elles peuvent être publiées ou si leur publication serait dans l'intérêt public.

Et il a poursuivi. Quelqu'un doit, je pense, signaler la contradiction entre les déclarations du premier ministre aujourd'hui et celle du premier ministre suppléant vendredi afin que nous sachions qui, en réalité, dit la vérité à la population canadienne...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Comme tous les députés le savent très bien, il n'y a pas là matière à la question de privilège. On ne peut soulever celle-ci pour ouvrir un débat sur des faits ou sur l'exactitude de certaines déclarations; autrement, je le crains, nous y passerions tout notre temps. Il s'agit ici essentiellement d'un sujet de débat et non d'une question de privilège.

M. Lundrigan: Si nous ne pouvons pas obtenir une déclaration positive de l'autre côté de la Chambre, aussi bien supprimer la période des questions.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai dit au député que selon moi, du point de vue de la procédure, la question ne pouvait être soulevée par voie de question de privilège. Les députés savent qu'il s'agit d'une règle fondamentale. Il me semble que cela se produit presque tous les jours. Il se peut que le député qui pose une question

[L'hon. M. MacEachen.]

pense que la réponse n'est pas tout à fait exacte et qu'il obtienne plus tard une réponse différente. Lorsque les députés croient qu'une réponse n'est pas tout à fait exacte ou qu'elle ne concorde pas avec une déclaration antérieure, il y a là matière à débat, à mon avis, mais pas à la question de privilège. Passons maintenant à l'ordre du jour.

• (3.10 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 septembre, de la motion de l'honorable M. Gray (au nom de l'hon. M. Benson): Que le bill C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (Edmonton-Ouest) (p. 7763).

M. Douglas Rowland (Selkirk): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) a énuméré dans son exposé une série d'initiatives prises par le gouvernement canadien au cours des ans dans le domaine de la réforme fiscale. Il a mentionné tout d'abord le rapport Carter—la Commission royale d'enquête sur la fiscalité au Canada—le Livre blanc du gouvernement sur la réforme fiscale, puis les débats publics assez animés, le renvoi du Livre blanc à un comité de l'autre endroit et à un de nos comités, leurs rapports, de nouvelles instances émanant des contribuables, les explications, les modifications et les revirements du ministre, les campagnes de publicité, les nombreuses lettres reçues et enfin le bill C-259 dans toute la splendeur de ses 707 pages. Personne ne peut accuser le gouvernement de n'avoir pas peiné sur la réforme fiscale. Il a produit un volume énorme et une foule de changements. Toutefois, en fait de réforme par opposition au changement, les douleurs du gouvernement ont enfanté une souris. Une souris sous l'allure d'une montagne, disons-le, mais une souris, néanmoins.

Il n'est que juste que j'admette franchement, dès le début, que certains changements sont bénéfiques, que le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps et que nous nous en réjouissons. Par exemple, des milliers de contribuables aux échelons inférieurs du revenu, les familles qui gagnent jusqu'à \$3,500 par année, ne verseront plus d'impôt sur le revenu. Ceux qui touchent des pensions de vieillesse, des allocations de veuvage, des pensions pour cécité ou invalidité, les anciens combattants sans autre revenu que leur pension, bénéficieront de la mesure. La déduction, d'au plus \$150 au titre des frais professionnels est un progrès. En outre, l'instauration d'un impôt sur les gains en capital crée pour le gouvernement une source de revenu qui soulage partiellement le fardeau fiscal des Canadiens imposés sur leurs salaires.